

OCDE – le 29 janvier 2013

La Belgique devrait adopter une démarche plus proactive face aux problèmes de santé mentale au travail, estime l'OCDE

Les entreprises, les mutualités et les services de l'emploi de la Belgique devraient se montrer plus proactifs pour aider les personnes atteintes de troubles mentaux à conserver leur emploi ou à en trouver un, selon un nouveau rapport de l'OCDE.

La publication intitulée *Santé mentale et emploi : Belgique* révèle qu'un tiers des personnes sans emploi souffrent d'un problème mental grave ou modéré. L'OCDE estime que les pertes d'emploi et les dépenses de santé ainsi générées représentent, pour l'économie et la société belges, un coût total annuel avoisinant 3.4 % du PIB.

Sur cinq personnes présentant un trouble mental, quatre éprouvent des difficultés dans leur travail, et les absences pour maladie sont fréquentes chez les travailleurs concernés. Les demandes de prestations d'invalidité motivées par une mauvaise santé mentale sont en augmentation. C'est chez les jeunes que la hausse est la plus forte : près de la moitié des dossiers soumis en 2010 par des personnes âgées de 20 à 39 ans faisaient état de problèmes mentaux, contre 20 % chez les 50-64 ans.

« La Belgique devrait tirer parti d'une forte structure institutionnelle afin de s'attaquer plus efficacement aux défis que pose la mauvaise santé mentale au travail » a déclaré M. Yves Leterme à l'occasion du lancement de ce rapport, à Bruxelles. « Les coûts que ce problème entraîne pour la société et l'économie sont en augmentation en Belgique, comme dans d'autres pays, et il est urgent de prendre des mesures pour aider les personnes concernées à conserver leur emploi ou à en trouver un. »

La législation belge du travail met en outre fortement l'accent sur la prévention des troubles mentaux au travail, et le système intégré de prestations de maladie et d'invalidité de l'INAMI est idéal pour assurer la gestion des absences pour maladie, la rapidité des interventions et l'efficacité des mécanismes de retour au travail.

Le rapport constate cependant que le système reste dans l'ensemble mal utilisé et trop passif. Il est indispensable que les employeurs, les médecins du travail et les mutualités se montrent davantage proactifs et intensifient leur coopération.

Les citoyens belges atteints de troubles mentaux perçoivent généralement une indemnité de chômage pendant très longtemps lorsqu'ils perdent leur emploi ; par ailleurs, les incitations à passer au régime d'invalidité sont moins nombreuses que dans la plupart des pays de l'OCDE. L'avantage est que ces personnes restent en contact régulier avec les services de l'emploi, ce qui pourrait faciliter leur réintégration. Cependant, les services de l'emploi devraient accorder

plus d'attention aux besoins des personnes avec des troubles mentaux afin d'améliorer les résultats.

L'OCDE juge prometteurs certains projets pilotes mis en œuvre depuis 2009 par les services de l'emploi, en coopération avec le secteur de la santé et de la protection sociale. Le rapport recommande que l'application de ces programmes soit étendue à l'ensemble des régions, et qu'un cadre juridique ainsi que des mécanismes de cofinancement systématique soient mises en place afin d'accroître la participation des bénéficiaires des régimes d'invalidité et de protection sociale.

L'OCDE recommande aux autorités :

- de veiller, par un suivi adéquat, à ce que les employeurs respectent scrupuleusement leurs obligations concernant les problèmes psychosociaux, et de renforcer les sanctions en cas de manquement ;
- d'associer systématiquement des spécialistes de la santé au travail aux décisions visant à maintenir au travail ou à réintégrer des employés malades ;
- de rendre systématique la coopération entre les mutualités et les services publics de l'emploi ;
- de mettre en place des soins de santé mentale axés sur l'emploi et de tester des méthodes permettant d'intégrer les services de santé et d'emploi ;
- d'améliorer l'insertion, dans l'enseignement ordinaire, des enfants et des élèves qui présentent des besoins particuliers, et faciliter la transition vers l'emploi.

Pour plus d'informations, les journalistes sont invités à prendre contact avec [Veerle Miranda](#), analyste des politiques à l'OCDE (tél. : +33 1 45 24 18 73).

Ils peuvent en outre obtenir une copie du rapport auprès de la Division des médias, à l'adresse news.contact@oecd.org.

A propos de l'OCDE : l'OCDE est un forum mondial de politique économique. Elle fournit des analyses et conseils à ses 34 pays membres et aux autres pays à échelle mondiale, en encourageant des politiques meilleures pour une vie meilleure.



Bochra KRIOUT

Coordinatrice Médias

Direction des Relations Extérieures et de la Communication,
Division des médias

2, rue André Pascal - 75775 Paris Cedex 16

Tél. : +33 1 45 24 14 28 / +33 1 45 24 97 00 - Fax : +33 1 45 24 94 37

Bochra.Kriout@oecd.org || www.oecd.org

Retrouvez-nous sur :



Check out your Better Life Index

www.oecdbetterlifeindex.org